

VOLUME XVI — No. 1

OTTAWA, ONT., SEPTEMBRE 1911.

Abonnement \$1.00 par an

LA SEPTIEME SESSION du Conseil Fédéral.

La septième session fédérale de l'Union St-Joseph du Canada a eu lieu, à Ottawa, du 15 août au 19 août 1911. Elle s'est ouverte à 8 heures p.m., mardi soir, le 15 août et s'est terminée le samedi à minuit.

Délégués présents.

Ont pris part aux délibérations les Conseillers fédéraux dont les noms suivent :

- G. W. Séguin, Président Général, Ottawa.
- J. A. Béliveau, 1er Vice-Président Général, Trois-Rivières.
- J. S. Tétrault, 2ème Vice-Président Général, Sherbrooke.
- O. Durocher, Directeur Général, Ottawa.
- Rév. M. J. B. Bazinet, Chancelier Suprême, Ste-Agathe des Monts.
- S. C. Larose, Censeur Suprême, Ottawa.
- A. E. Brunet, Contrôleur Supérieur, Montréal.
- J. U. Archambault, Médecin Général, Hull.
- P. H. A. Caron, Sergent d'Armes, Rimouski.
- J. M. Fleury, Ottawa.
- N. Wallot, Valleyfield.
- J. Gratton, Hull.
- J. P. Samson, Lévis.
- G. L. Fink, Ottawa.
- A. Caron, Hull.
- J. A. Tanguay, Montréal.
- J. A. Gravel, St-Narcisse.
- J. A. Duhamel, M.D., Montréal.
- P. H. Bédard, M.D., Québec.
- J. A. St-Denis, M.D., Montréal.
- R. H. Parent, M.D., Ottawa.
- J. N. Rattey, Ottawa.
- J. F. H. Laperrière, Ottawa.

- Eugène Labelle, Ottawa.
- Gaspard Pacaud, Windsor.
- Z. Mageau, Sturgeon Falls.
- Dr J. A. Bédard, North Bay.
- Dr C. A. Dubé, Ville-Marie.
- Rév. J. A. Génier, Rapide de l'Original.
- Rév. L. A. Beaudoin, Walker-ville.
- C. A. Séguin, Ottawa.
- F. A. Labelle, Hull.
- C. S. O. Boudreault, Ottawa.
- Alex. Grenon, Haileybury.
- G. Massé, Hull.
- L. Gignac, Penetanguishene.
- Henri Bélanger, Hull.
- J. M. Lemieux, Ottawa.
- Rév. P. S. Hudon, Rockland.
- A. Z. Bélanger, Ottawa.
- Adrien Labelle, Hull.
- Ovila Duquette, Hull.
- Fr. Robert, Ottawa.
- Geo. Reinhart, Hull.
- J. N. A. Mercier, Ottawa.
- Chs. Mailly, Québec.
- Alb. Boulet, Québec.
- Dr J. A. Samson, Lambton.
- J. G. Tessier, Québec.
- Dr G. L. Cloutier, Cedar Hill.
- J. L. A. Godbout, Québec.
- J. A. Marcoux, Québec.
- A. Z. Gignac, St-Alban.
- C. F. Dionne, Ste-Anne de la Pocatière.
- Dr J. O. Rochon, Lac aux Saumons.
- A. E. Vincent, Québec.
- Dr Ed. Savard, Chicoutimi.
- Othon Tessier, Ste-Anne de la Pêrade.
- A. E. Michon, Montmagny.
- Dr J. Degagné, Les Eboulements.
- Ernest Welch, Rimouski.
- E. A. B. Ladouceur, Montréal.

- G. E. Bégin, Sherbrooke.
- R. Mercier, Windsor Mills.
- J. Lemire, Montréal.
- J. A. Guibault, Joliette.
- Dr J. A. Allard, Brompton.
- Aquila Portelance, Ste-Anne de Bellevue.
- Lucien Denis, Montréal.
- Jos. Guay, Shawinigan Falls.
- H. Langlois, Granby.

Adresse du Président Général.

Il nous fait plaisir de donner ici le texte de l'adresse du Président Général.

Messieurs les
Conseillers Fédéraux.

A l'heure présente m'incombe le devoir, le plaisir, l'honneur, de présider à l'ouverture de la septième session fédérale de l'Union St-Joseph du Canada.

C'est un devoir pour moi, parce que, à titre de Président général de l'Union St-Joseph du Canada, il faut que je m'acquitte de la tâche qui m'est dévolue par la Constitution.

C'est un plaisir parce qu'il est consolant, pour tout homme investi de la confiance d'une organisation, de se dévouer au milieu des membres sur qui repose la vitalité de la dite organisation, et au milieu de délégués représentant toute une armée mutualiste.

C'est un honneur, parce que l'accueil sympathique et empressé qui m'est fait, accueil dont je suis personnellement très indigne, constitue un témoignage flatteur d'estime, de confiance, d'amitié.

Je veux d'abord, et c'est un doux devoir pour moi, présenter à Sa Grandeur Monseigneur Gauthier, Président d'honneur de notre Société, le témoignage sincère du respect, de la reconnaissance, de la vénération de l'Union St-Joseph du Canada. Dans sa personne, notre Société salue l'Evê-

que selon le Cœur de Dieu. Daigne Monseigneur accepter nos sincères remerciements pour sa sympathie toute fraternelle envers notre Société.

A notre vénéré Chapelain général Mgr Routhier, qui a vu notre Société à ses jours modestes et qui se réjouit de sa prospérité actuelle, nous souhaitons une longue vie au milieu d'une population qui le regarde comme un père.

Aux délégués des divers Conseils de district, je souhaite une cordiale bienvenue. Puisse la sagesse marquer vos délibérations. Vous travaillerez, j'en ai la ferme conviction, dans la concorde et l'harmonie, à étendre le règne de notre chère Société et à assurer sa bonne administration.

Etendre le règne de l'Union St-Joseph du Canada, c'est en même temps travailler pour l'Eglise catholique et pour la patrie canadienne-française. En effet, notre Société se réclame, à juste titre, d'être catholique et canadienne-française. Elle n'ouvre ses rangs qu'aux catholiques pratiquants et qu'aux Canadiens-français. Dans les œuvres qu'elle accomplit et dans celles qu'elle patronise, elle s'inspire des conseils du clergé et suit les enseignements de l'Eglise. Quant à son patriotisme actif, qui pourrait en douter après son énergique coopération au succès du récent Congrès d'Education?

D'autres sociétés peuvent offrir des polices d'assurances à des conditions aussi avantageuses que l'Union St-Joseph du Canada. Aucune ne peut offrir aux Canadiens-français un semblable moyen de ralliement pour défendre leur religion et leur nationalité. Or, voilà l'important. Faire de la mutualité une marchandise que les recruteurs colportent pour le compte du plus offrant, sans se soucier des principes de haute portée mo-

rale qui s'y rattachent, c'est piétre, besogne, vraiment. Pourquoi oublier qu'un catholique qui entre dans le giron d'une société neutre se rend pratiquement coupable d'apostasie envers sa religion, et qu'un Canadien-français est traître à sa nationalité? Pourtant, c'est la vérité. Il est incontestable que les sociétés dites neutres, font une lutte sournoise à la religion catholique et il est indubitable que les sociétés cosmopolites sont un gouffre pour la nationalité canadienne-française.

Chers confrères, ayez à cœur la conservation de votre religion, de votre langue, de vos traditions. Aimez l'Union St-Joseph du Canada, et faites-la aimer. A tous les points de vue, elle mérite votre encouragement, votre estime, votre admiration. Essentiellement charitable, elle a, depuis sa fondation, payé une somme totale de bénéfices de \$1,400,000. Ce chiffre n'est-il pas éloquent? C'est aussi à cause de son ardent désir de faire du bien que la Société a fondé l'œuvre du Centin Collégial, grâce à laquelle les orphelins de sociétaires défunts recevront, dans les collèges classiques, une instruction qui leur permettra, plus tard, d'être utiles à leur Religion et à leur Patrie.

Faut-il rappeler ici que l'Union St-Joseph du Canada reçoit du clergé un appui chaleureux qui l'honore hautement. Evêques et prêtres reconnaissent en elle un facteur puissant de relèvement social, moral et religieux. Ils ont raison. Qu'ils comptent sur nous comme nous comptons sur eux. Préserver de la contamination la foi de nos compatriotes, telle est notre première ambition. Les attacher solidement à leur nationalité, voilà notre seconde ambition, qui, je l'ose dire, est digne de l'autre puisqu'elle est son complément.

Sur la terre canadienne, la lutte pour la conservation de notre religion et de notre nationalité ne fait que commencer. L'Union St-Joseph du Canada donnera l'union, et l'union nous donnera la victoire.

Il vous reste, Messieurs, durant ces quelques jours de convention, à doter notre Société d'une constitution plus parfaite, à assurer un avenir certain à notre mutualité, à lui donner des directeurs capables de l'administrer sagement.

G. W. SEGUIN,
Président général.

Témoignages d'amitiés.

Voici le texte même de diverses dépêches qui se passent de commentaires:

Ottawa, 17 août 1911.

Cardinal Merry del Val,

L'Union St-Joseph du Canada, réunie en convention à Ottawa, après avoir reçu la visite et la bénédiction de Son Excellence le Délégué apostolique, proteste de sa fidélité au Saint Siège, offre ses vœux de longue vie à Sa Sainteté, et, en cette année de deuil pour le Saint Siège, sympathise avec les douleurs du plus doux des pères. Sollicite bénédiction apostolique.

G. W. SEGUIN,
Président Général.

M. G. W. Séguin,

Président Général,
Union St-Joseph
du Canada, Ottawa.

Le Saint Père est sensible à l'hommage de piété filiale et aux vœux de l'Union St-Joseph du Canada réunie à Ottawa. Il l'en remercie et envoie de tout cœur la bénédiction apostolique sollicitée.

Cardinal MERRY del VAL.

Montréal, 18 août 1911.

M. G. W. Séguin,

Président Général,
Union St-Joseph
du Canada, Ottawa.

La Société des Artisans Canadiens-français offre ses meilleurs souhaits pour le succès de la présente convention de l'Union St-Joseph du Canada.

LUDGER GRAVEL,
Président Général.

Ottawa, 18 août 1911.

M. Ludger Gravel,

Président Général,
Les Artisans Canadiens-
français, Ottawa.

L'Union St-Joseph du Canada, par son Conseil fédéral, remercie les Artisans Canadiens-français de leurs bons souhaits, et sensible à cette marque de délicate attention, fait des vœux pour la prospérité de la société-sœur.

G. W. SEGUIN,
Président Général.

Shippegan, N.-B., 14 août 1911.

M. G. W. Séguin,

Président Général,
Union St-Joseph
du Canada, Ottawa.

L'Assomption mutuelle, par son Bureau exécutif, vous présente ses fraternelles sympathies.

J. W. COMEAU,
Président Général.

Ottawa, 15 août 1911.

M. J. W. Comeau,
Shippegan, N.-B.

Cher Monsieur,

Notre estimé président général, M. G. W. Séguin, me prie d'accuser réception de votre dépêche du 14, qui lui a causé, ainsi qu'à tous les délégués réunis en convention, une joie réconfortante. Nous sommes sensibles aux sentiments sympathiques de l'Assomption mutuelle envers l'Union St-Joseph du Canada, et de notre côté nous formons des vœux pour son succès.

Cordialement à vous,

CHARLES LECLERC,
Secrétaire Général.

Ottawa, le 15 août 1911.

M. Charles A. Leclerc,

Secrétaire Général,

Union St-Joseph
du Canada, Ottawa.

Cher Monsieur,

Il y a quelque temps, le dévoué et distingué Président de l'Union St-Joseph du Canada, m'a informé que je recevrais de vous une invitation à assister à l'ouverture de la session fédérale de l'Union St-Joseph du Canada. J'ai de suite déclaré à M. Séguin que ce serait pour moi un devoir et un honneur d'assister à cette séance, et lorsque j'ai reçu ce matin votre invitation d'être présent ce soir, j'étais bien décidé à le faire. Malheureusement, un télégramme, reçu à l'instant, me force à me rendre à Montréal ce soir, pour une affaire très importante, et qui ne peut être remise. Il me sera donc impossible d'être avec vous pour offrir à votre Union les souhaits très sincères et très cordiaux que je fais pour son progrès et son développement.

L'Union St-Joseph a, depuis quelques années surtout, fait une œuvre très bienfaisante et très pratique. Elle a de plus rendu des services signalés à la cause canadienne-française et notamment à la cause que poursuit l'Association Canadienne-française d'Education d'Ontario, dont j'ai l'honneur d'être le Président. J'aurais désiré pouvoir répéter aux membres de l'Union St-Joseph, devant son Président, vous-même et ses officiers, combien est grand le sentiment de la reconnaissance que les Canadiens-français d'Ontario éprouvent envers l'Union St-Joseph pour l'aide constante et efficace qu'elle leur a prêtée dans la revendication des droits de la population canadienne-française.

Je prie Monsieur le Président, vous-même, les officiers et les membres, d'agréer mes excuses et mes meilleurs souhaits pour l'Union St-Joseph.

Votre tout dévoué,

(Sig.) N. A. BELCOURT,

Visiteurs distingués.

Le Conseil fédéral a eu l'honneur de recevoir la visite de plusieurs visiteurs distingués.

Son Excellence le Délégué apostolique a poussé la bienveillance à se rendre à l'invitation respectueuse qui lui a été faite. Il est venu saluer les conseillers mercredi après-midi. Et M. J. A. Béliveau, 1er vice-président général, lui a souhaité la bienvenue dans les termes suivants:

“En sollicitant le grand honneur d'inviter votre Excellence à venir s'asseoir au foyer de notre Société, l'Union St-Joseph du Canada a voulu perpétuer la belle et noble tradition des Canadiens-français, qui est de toujours associer le Clergé à ses grands mouvements nationaux. Votre Excellence se réjouira des héros qui, en 1870, ont versé ou voulu verser leur sang pour la défense des droits du Siège apostolique, dont vous êtes le digne représentant au Canada. Dans une autre circonstance où le Conseil Exécutif avait l'insigne honneur d'être admis en votre présence, le but et la raison d'être de notre Société vous ont été exposés. Vous avez bien voulu accorder votre bénédiction. Cette bénédiction a porté des fruits excellents. Aujourd'hui, les représentants officiels et directs de nos 28,000 membres sollicitent la même faveur pour les travaux qu'ils sont à poursuivre.” Dans sa réponse, son Excellence s'est dit heureux d'être au milieu des délégués de l'Union St-Joseph du Canada et les a félicités de leur groupement pour action catholique et mutuelle. Il a fait des vœux pour le progrès de la Société et a donné avec plaisir sa bénédiction aux délégués et aux membres qu'ils représentent. M. le Dr C. A. Dubé a profité de l'occasion pour rappeler qu'il était sous les murs de Rome en 1870, et pour proposer que l'on proteste contre la célébration du cinquantenaire de la spoliation des États pontificaux.

Sa Grandeur Monseigneur l'Archevêque d'Ottawa, président d'honneur de l'Union St-Joseph du Canada, est venu aussi bénir les travaux de la session. C'est M. J. A. Béliveau, président du Comité de Réception, qui, en termes choisis, l'a remercié d'avoir accepté la présidence d'honneur. Dans sa réponse, Monseigneur

Gauthier a félicité la Société de ses succès et l'a remercié de sa délicatesse à son endroit. C'est avec plaisir qu'il a donné sa bénédiction aux délégués et à leurs travaux.

Chapelain général et ami sincère de l'Union St-Joseph, Monsignor Routhier ne pouvait manquer de venir, dès le premier jour de la session, apporter aux conseillers fédéraux l'appui de ses conseils et l'encouragement de son affection. Il a été reçu comme un père et écouté dans un religieux silence. La prospérité et le succès de la Société ne lui est pas indifférent, car, il a vu, à son berceau, la grande mutualité qui compte aujourd'hui 28,000 membres. Les conventions, a-t-il dit, doivent être pour les sociétés mutuelles, ce que sont les conciles pour l'Eglise: elles doivent apporter un grand bien. Il a souhaité aux délégués toute la sagesse possible. A son avis, il n'y a pas de meilleure société mutuelle que l'Union St-Joseph du Canada, si catholique et si canadienne-française. C'est le Révérend M. J. B. Bazinet, chancelier suprême, qui a, au nom de la session fédérale, remercié Monsignor de ses bonnes paroles.

Son Honneur le Juge A. Constantineau, président de la Commission constituante du Congrès d'Education des Canadiens-français d'Ontario, a bien voulu aussi adresser quelques paroles à la session fédérale et reconnaître avec plaisir, la part très active prise par l'Union St-Joseph du Canada dans la préparation du Congrès de janvier 1910. Sans l'Union St-Joseph, le Congrès aurait été, a-t-il dit, impossible, car nous n'avions pas le moyen d'atteindre les groupes épars de Canadiens-français de la province. Il a remercié tout particulièrement M. G. W. Séguin, président général, pour son zèle et son dévouement à la cause du Congrès d'Education. Lui a répondu, M. Gaspard Pacaud, le tribun de l'Ouest ontarien. Et les délégués ont été heureux d'entendre cet orateur du comté d'Essex, manier si heureusement la belle langue française. M. Emmanuel Tassé, 1er vice-président de l'Association d'Education, a déclaré l'Union St-Joseph du Canada la plus française des sociétés mutuelles. En quelques mots, M. Aurélien Bélanger, inspecteur des écoles bilingues et délégué à la convention, l'a remercié.

La Messe.

La grand'messe solennelle, par laquelle les délégués de l'Union St-Joseph du Canada, ont demandé au Saint-Esprit de leur donner la sagesse nécessaire pour sauve-

garder les intérêts de la Société, a été chantée par Sa Grandeur Monsignor Routhier, à la Cathédrale d'Ottawa, mercredi matin, le 16 août.

C'est Monsieur l'abbé Sylvio Corbeil, principal de l'Ecole Normale de Hull, qui a donné le sermon de circonstance. Nous caressons l'espoir, dans un avenir prochain, de publier ici, le texte même de la pièce oratoire de l'orateur sacré. Pour aujourd'hui, qu'il suffise de dire, que Monsieur l'abbé Corbeil a parlé de la mutualité catholique et canadienne-française en des termes tels, que ce sermon, s'il était répandu et lu dans les provinces de Québec et d'Ontario, assurerait à l'Union St-Joseph du Canada, cent mille membres! Nous espérons donc que le distingué prédicateur, aura le loisir, malgré ses nombreuses occupations, de coucher sur le papier les phrases éloquentes que son talent d'improvisateur lui a mises dans la voix en présence des conseillers fédéraux de notre Société.

Jeudi matin, a été chantée une grand'messe pour le repos de l'âme de tous les sociétaires défunts.

Travail des délégués.

Les membres de la septième session fédérale, ont travaillé ferme durant les cinq jours de convention. Ils méritent certainement des félicitations pour l'ardeur apportée à expédier la besogne. Les séances commençaient à neuf heures le matin et se continuaient jusqu'à minuit avec une assistance toujours nombreuse. La discussion de problèmes très compliqués, discussion faite par des hommes versés dans les choses de la mutualité, était très intéressante à suivre. Et, de cette étude sérieuse sont émergées des réformes qui, nous en avons la ferme conviction, assureront l'avancement rapide de l'Union St-Joseph du Canada, dans la voie du progrès et du succès.

Réformes opérées.

Parmi les réformes opérées, signalons la discontinuation des diverses caisses en existence jusqu'à présent, pour ne laisser subsister qu'une seule caisse d'assurance et une seule caisse de secours, savoir, les Caisse C et D, et créant une caisse d'administration; l'adoption de nouvelles échelles de taux, que des circulaires spéciales porteront sous peu à la connaissance des officiers, des agents et des membres.

Pour raison d'économie, il a été décidé d'abolir le Conseil financier de la Société et le Conseil Judiciaire. A l'avenir, l'Exécutif et les Auditeurs Supérieurs se partageront les attributions respectives de ces deux Conseils.

Les titres "Directeur général, Chancelier suprême, Trésorier supérieur, Censeur suprême, Receveur général", n'existeront plus; l'Exécutif se composera de douze membres connus sous le nom de directeurs.

Il n'y aura plus de Commissaires du Président général.

Le bureau médical se composera du médecin général et de deux médecins adjoints, résidant à Ottawa ou dans un rayon de dix milles.

Ne pourront être admis dans la Société les personnes vendant, faisant vendre, ou offrant en vente des boissons alcooliques pour consommation sur les lieux mêmes de la vente.

La limite d'âge, pour admission de nouveaux membres sera de 50 ans au lieu de 45 ans.

Une constitution régissant l'œuvre du Centin Collégial a été adoptée.

L'Exécutif.

Le nouvel Exécutif élu pour administrer les affaires de la Société durant le terme 1911-1914 se compose comme suit:

Président d'Honneur, Mgr C. H. Gauthier, archevêque d'Ottawa.

Chapelain général, Mgr J.-O. Routhier, Ottawa.

Président général, G. W. Séguin, Financier, Ottawa.

1er Vice-président général, J. S. Tétrault, notaire, Sherbrooke.

2me Vice-président général, G. J. Tessier, mutualiste, Québec.

Médecin général, J. U. Archambault, M.D., maire de Hull.

Directeurs, O. Durocher, ex-maire, Ottawa; S. C. Larose, Fonctionnaire, Ottawa; Eug. Labelle, Comptable, Ottawa; A. E. Brunet, Courtier, Montréal; Alex. Guibault, avocat, maire de Joliette; A. E. Vincent, Industriel, Québec; J. P. Sampson, bedeau, Lévis.

Auditeurs, J. N. Rattey, J. F. H. Laperrrière.

A travers la Session

PETITES NOTES.

Il nous a fait plaisir de remarquer, à la Session fédérale, la présence des Conseillers honoraires suivants: MM. Rodolphe Chevrier, Hercule Pinard et Alfred Pinard. Tous trois ont été, par le passé, des officiers précieux à la Société. Et les délégués les ont reçu avec joie.

Le Comité des Créances, nommé par le Président général, se composait de MM. Eugène Labelle, Albert

Boulet et G. E. Bégin, respectivement secrétaires des Conseils de district d'Ottawa, de Québec et de Montréal. Ils se sont acquittés de leur tâche avec célérité.

Le Comité des Appels et Grieffs, avec M. le Dr Savard, de Chicoutimi, comme président, se composait des conseillers suivants: J. L. A. Godbout, Dr J. Degagné, J. S. Tétrault, Alex. Grenon, F. Robert, C. A. Séguin et Z. Mageau.

Le Rév. P. S. Hudon était président du Comité des Finances, composé des conseillers: Dr P. H. Bédard, J. A. Marcoux, Dr J. O. Rochon, J. L. A. Godbout, C. F. Dionne, J. A. Gravelle, R. Mercier, A. Portelance, J. Lemire, Art. Tanguay, Lucien Denis, Dr S.-Denis, A. E. Brunet, Z. Mageau, A. Z. Bélanger, Henri Bélanger, Rév. M. Beaudouin, Dr R. H. Parent, S. C. Larose, G. A. Fink, Louis Gignac, Dr J. A. Bédard, L. A. Caron, Dr J. A. Duhamel et Alex. Grenon.

Au Comité de Législation, avec M. J. N. Rattey, président, et M. C. A. Séguin, secrétaire, on remarquait les conseillers: J. G. Tessier, Chs Mailly, A. E. Vincent, Dr J. A. Samson, J. A. Marcoux, Dr Degagné, Dr C. A. Dubé, E. A. B. Ladouceur, J. A. Guibault, Dr J. A. Allard, G. E. Bégin, A. E. Brunet, J. A. Belliveau, Dr P. H. Bédard, J. S. Tétrault, Dr J. A. Duhamel, A. Bélanger, Rév. J. A. Génier, F. A. Labelle, G. L. Mageau, J. M. Fleury, Dr J. U. Archambault, C. S. O. Boudreault, Gaspard Pacaud et Jules Gratton.

Le Comité de Propagande comptait des hommes d'une compétence reconnue: MM. A. E. Michon, Alb. Boulet, E. W. Ish, A. Gignac, J. G. Tessier, H. Langlois, R. Mercier, J. Lemire, J. M. Lemieux, C. S. O. Boudreault, O. Durocher, H. Bélanger, Eug. Labelle, G. Massé, A. Portelance, N. Wallot, Othon Tessier et J. P. Sampson.

M. C. S. O. Boudreault en était le président et M. Ernest Welsh le secrétaire.

Comité Judiciaire: M. J. A. Belliveau, président; M. N. Wallot, secrétaire. Comme membres: MM. J. P. Sampson, J. A. Samson, Othon Tessier, Jos. Guay, Dr J. A. Duhamel, C. A. Séguin, F. A. Labelle, J. M. Fleury, Rév. M. Beaudouin, Jules Gratton.

Le Comité de Réception, avec MM. J. A. Belliveau, J. S. Tétrault et C. S. O. Boudreault, a fait très bonne besogne et a su s'acquitter heureusement de sa mission délicate.

(A suivre à la page 4)

LE PRÉVOYANT

PUBLIE PAR

L'Union St-Joseph du Canada

A OTTAWA

Angle des rues Dalhousie et York

Téléphone 625

PARAIT LE 15 DE CHAQUE MOIS



La Session fédérale est terminée.

x

Les délégués ont fait bonne besogne.

x

Il faut que la Société progresse autant de 1911 à 1914 que de 1908 à 1911.

x

Ne croyez pas les calomnies que l'on sème sur le compte de l'Union St-Joseph du Canada.

x

Si on attaque votre Société, défendez-la comme vous défendriez votre famille.

x

Aimons-nous les uns les autres, et travaillons, dans la concorde et l'harmonie, au bien commun.

x

Merci à l'ancien Exécutif, qui s'est si bien dévoué à l'avancement de la Société.

x

Et vive le nouvel Exécutif, décidé à administrer l'Union St-Joseph du Canada avec sagesse, clairvoyance, sens pratique, esprit mutualiste.

x

Il y a de cruelles nécessités qu'il faut subir et contre lesquelles l'homme de cœur ne doit pas se récrier. Soit dit au sujet de la contribution additionnelle de 30 centins par mois pour couvrir les frais d'administration, contribution qui sera payable dans un an.

x

Le Conseil Fédéral a travaillé à la sauvegarde des intérêts véritables de tous les membres par l'imposition d'une taxe d'administration. La solvabilité de la Société est une chose d'importance primordiale.

x

Comme l'a si bien dit Sa Grandeur Monseigneur Routhier, l'Union St-Joseph du Canada est la plus belle et la meilleure des sociétés de secours mutuels. Que les Canadiens-français méditent ces paroles et entrent dans nos rangs, s'ils n'y sont pas déjà. Nous sommes l'avenir!

CAISSE D'ASSURANCE

(inclus l'administration)

CONTRIBUTIONS MENSUELLES (classe ordinaire)

POUR UNE POLICE DE

Conditions et Avantages

Age	\$500	\$1,000	\$1,500	\$2,000
	\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.
16	77	1 23	1 70	2 16
17	77	1 23	1 70	2 16
18	77	1 23	1 70	2 16
19	77	1 23	1 70	2 16
20	77	1 23	1 70	2 16
21	77	1 23	1 70	2 16
22	78	1 26	1 74	2 22
23	79	1 28	1 77	2 26
24	81	1 31	1 82	2 32
25	82	1 34	1 86	2 38
26	84	1 37	1 91	2 44
27	86	1 41	1 97	2 52
28	87	1 44	2 01	2 58
29	89	1 48	2 07	2 66
30	91	1 52	2 13	2 74
31	93	1 56	2 19	2 82
32	95	1 61	2 27	2 92
33	98	1 65	2 33	3 00
34	1 00	1 70	2 40	3 10
35	1 03	1 75	2 48	3 20
36	1 06	1 81	2 57	3 32
37	1 09	1 87	2 66	3 44
38	1 12	1 93	2 75	3 56
39	1 15	1 99	2 84	3 68
40	1 18	2 06	2 94	3 82
41	1 22	2 13	3 05	3 96
42	1 26	2 21	3 17	4 12
43	1 30	2 29	3 29	4 28
44	1 34	2 37	3 41	4 44
45	1 38	2 46	3 54	4 62
46	1 43	2 55	3 68	4 80
47	1 48	2 65	3 83	5 00
48	1 53	2 75	3 98	5 20
49	1 59	2 85	4 17	5 46

Honoraires d'Admission

\$2.00

Quel que soit le montant de la police.

BENEFICES :

EN INVALIDITE :

La moitié de la police comptant ou un vingtième par année pendant 20 ans, sans intérêt, et cessation de toute contribution.

A 70 ANS :

Un dixième de la police chaque année pendant 12 ans et cessation de toute contribution.

AU DECES :

Le montant de la police; ou la balance due, si le membre s'est prévalu des bénéfices en invalidité ou à 70 ans.

Les aspirants de 40 ans et plus doivent produire la preuve de leur âge avec leur demande d'admission.

Les contributions sont fixées d'après l'anniversaire le plus près de la date d'admission du nouveau membre dans la Société.

Caisse d'Assurance et de Secours réunis.

(inclus l'administration)

CONTRIBUTIONS MENSUELLES (classe ordinaire)

POUR UNE ASSURANCE DE

Conditions et Avantages

Age	\$500	\$1,000	\$1,500	\$2,000
	\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.
16	1 07	1 53	2 00	2 46
18	1 08	1 54	2 01	2 47
17	1 09	1 55	2 02	2 48
19	1 10	1 56	2 03	2 49
20	1 11	1 57	2 04	2 50
21	1 12	1 58	2 05	2 51
22	1 14	1 62	2 10	2 58
23	1 16	1 65	2 14	2 63
24	1 19	1 69	2 20	2 70
25	1 21	1 73	2 25	2 77
26	1 24	1 77	2 31	2 84
27	1 27	1 82	2 38	2 93
28	1 29	1 86	2 43	3 00
29	1 32	1 91	2 50	3 09
30	1 35	1 96	2 57	3 18
31	1 38	2 01	2 64	3 27
32	1 42	2 07	2 73	3 38
33	1 45	2 12	2 80	3 47
34	1 48	2 18	2 88	3 58
35	1 52	2 24	2 97	3 69
36	1 56	2 31	3 07	3 82
37	1 60	2 38	3 17	3 95
38	1 64	2 45	3 27	4 08
39	1 68	2 52	3 37	4 21
40	1 72	2 60	3 48	4 36
41	1 77	2 68	3 60	4 51
42	1 82	2 77	3 73	4 68
43	1 87	2 86	3 86	4 85
44	1 92	2 95	3 99	5 02
45	1 97	3 05	4 13	5 21
46	2 03	3 15	4 28	5 40
47	2 09	3 26	4 44	5 61
48	2 16	3 38	4 61	5 83
49	2 24	3 53	4 82	6 11

HONORAIRES D'ADMISSION

\$2.00

Quel que soit le montant de la police.

BENEFICES :

En maladie :

\$5.00 par semaine pendant 15 semaines par année.

Au décès de l'épouse :

\$75.00, si elle a subi l'inspection médicale.

En invalidité :

1/2 de la police comptant ou 1/20 par année pendant 20 ans, sans intérêt, et cessation de toute contribution.

A 70 ans

1/10 de la police chaque année pendant 12 ans et cessation de toute contribution.

Au décès :

Le montant de la police; ou la balance due, si le membre s'est prévalu des bénéfices en invalidité ou à 70 ans.

Le membre marié lors de son admission, ou qui se marie ensuite, n'a droit aux bénéfices de décès d'épouse que sur preuve donnée sur la formule fournie par la société (examen médical) que son épouse est en bonne santé.

Les aspirants âgés de 40 ans et plus doivent produire la preuve de leur âge avec leur demande d'admission.

A TRAVERS LA SESSION.

(Suite)

Faisaient partie du Comité du Bien de l'Ordre, les conseillers: Dr G. L. Cloutier, Chs. Mailly, Alex. Gignac, Dr E. Savard, Jos. Guay, S. G. Bégin, G. Pacaud, J. F. H. Laperrière, A. Labelle, O. Duquette, J. A. N. Mercier, J. U. Archambault, Rév. J. B. Bazinet, Ce dernier en était le président.

Nous ne mentionnons pas le Comité de Publicité, dont les membres, retenus à d'autres comités, n'ont pu s'occuper de la tâche qui leur était dévolue.

Le Conseil fédéral a décidé que la Société ne fasse pas de prêt de moins de \$5,000.

Décision a été prise de continuer, comme par le passé, à payer les examens médicaux aux médecins.

Des remerciements ont été votés à MM. A. E. Brunet et J. A. Faulkner, qui ont gracieusement mis leurs automobiles à la disposition du Comité de Réception pour le transport de visiteurs distingués.

C'est M. J. A. Béliveau, 1er vice-président général, qui a été choisi comme président d'élection des officiers. Et un vote de remerciements lui a été offert pour la manière habile dont il s'est acquitté de sa tâche.

AVIS DU CONCOURS

Quelques conseils et un certain nombre d'agents n'ont pas encore réclamé la commission due sur paiement du 3me mois de contribution par les nouveaux membres qu'ils ont sollicités durant le dernier concours.

Nous les prions de faire cette réclamation au plus tôt, de même que nous prions ceux qui ont droit aux primes spéciales offertes durant ce concours de nous faire tenir leur réclamation sans retard.

Avis aux membres.

Les demandes d'informations ou toutes choses ayant trait à la police d'un membre, doivent toujours être accompagnées du numéro de la police en question. Il est impossible au bureau-chef de faire un travail satisfaisant avec les noms des membres seulement; il lui faut aussi les numéros des polices.

AVIS

Ottawa, 15 septembre 1911.

Aux membres de l'Union St-Joseph du Canada.

Les contributions mensuelles régulières aux diverses caisses de la société sont dues et payables, par tous et chacun des membres qui en font partie, le premier jour de chaque mois. Conformément aux articles 199 et 200 du Code, tout sociétaire qui, le premier jour de octobre prochain, n'aura pas payé ses contributions et redevances pour ce mois, perd tous ses droits aux bénéfices en maladie pour un temps égal au retard qu'il a apporté à les payer. (Voir l'article 166 du Code.)

Tout membre qui, à l'expiration de trente jours, n'aura pas payé les dites contributions et redevances, est par le fait même, et sans autre avis, suspendu. Il est rayé à l'expiration de soixante jours de la date de suspension, s'il ne s'est pas mis en règle. Cet avis est donné en conformité avec les dispositions du Code.

AU JOUR LE JOUR

PROULXVILLE.

Dimanche, le 20 août 1911, a été tenue une grande assemblée convoquée par l'organisateur J. B. Friset, de l'Union St-Joseph du Canada, pour l'élection des officiers du nouveau conseil de St-Séverin de Proulxville. Le Rév. Prudent Proulx ayant eu l'amabilité, en bon mutualiste qu'il est, d'annoncer cette assemblée, il y avait foule dans le local de M. Joseph Cossette, qui agissait comme secrétaire pro tem.

A l'heure indiquée, tous les sièges étaient remplis par la foule venue pour entendre parler de mutualité, et surtout de l'Union St-Joseph du Canada.

L'organisateur J. B. Friset qui avait déjà dit quelques mots à la sortie de l'église, fit son entrée au milieu d'applaudissements prolongés.

On fit alors la prière d'usage et l'organisateur fit un discours très goûté, sur la nécessité d'appartenir aux sociétés de secours mutuels et surtout aux sociétés canadiennes-françaises, puis on procéda aux élections d'officiers dont voici le résultat :

Chapelain, Rév. Prudent Proulx. Président, M. Joseph Cossette; 1er vice-président, M. Adéland Bordeleau; 2me vice-président, M. Henri Rancourt; secrétaire-receveur, M. Lazare Bordeleau; trésorier, M. Ernest Veillet; Com. ord., M. Georges Trépanier; censeurs, MM. Egésipe Bacon, Théophile Désy, Xavier Lafontaine; visiteurs, MM. Albani Vandal, Eugène Bordeleau.

Tous ont été élus à l'unanimité et aux applaudissements de l'assistance.

Il fut décidé que M. Lazare Bordeleau, ancien percepteur, serait l'agent autorisé par le nouveau conseil pour le recrutement.

Le Conseil prie l'Exécutif de bien vouloir fixer le 2me dimanche de septembre pour l'installation officielle.

Après les élections, l'organisateur Friset, avec une verve infatigable, expliqua en maître les points les plus saillants des règlements, pour le bien-être des sociétaires et l'intérêt de la Société en général. Après qu'il eut offert ses remerciements à l'auditoire et surtout aux dames, la séance fut levée et tous se retirèrent enchantés, se promettant bien d'être présents à l'installation officielle le 2me dimanche de septembre.

Installation des officiers.

Dimanche, le 10 septembre, avait lieu l'installation du conseil local de St-Séverin de Proulxville n° 328.

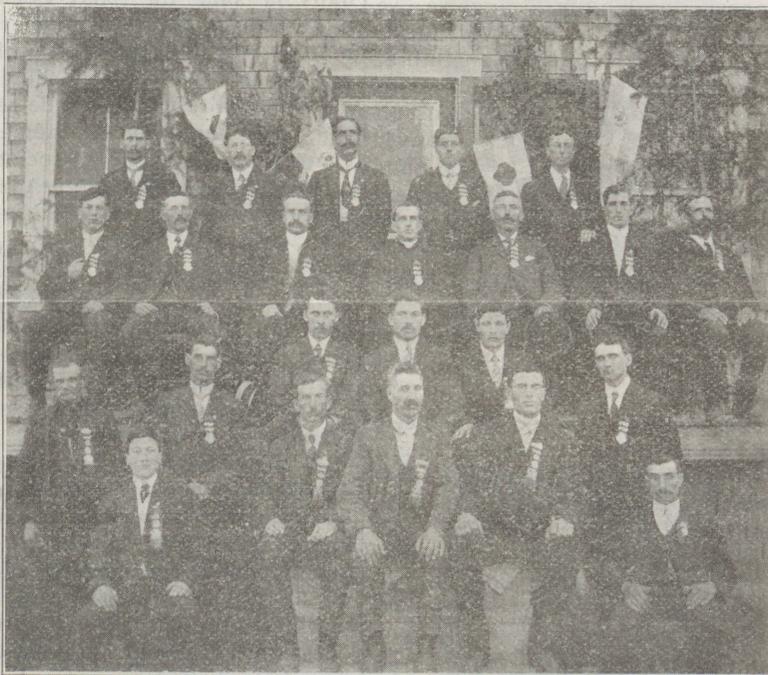
Dès le matin, une foule immense se pressait dans la coquette église paroissiale, pour admirer la décoration artistique de l'autel St-Joseph, faite à l'occasion de cette installation.

Pour la première fois, les villageois de St-Séverin, depuis la fondation de leur paroisse si sagement administrée par M. le curé Proulx, avaient le plaisir d'entendre une fanfare, car les amis de St-Tite, paroisse voisine, répondant à l'ap-

ceux qu'il exécuta d'une façon superbe.

Après le salut, la procession se remit en marche pour se rendre à la salle de M. Cossette, où eut lieu l'installation des officiers par M. Chs Mailly, président du conseil de district de Québec. L'on se rendit ensuite sur la montagne, où tous étaient invités par les nouveaux membres à un plantureux goûter. Là, la musique, le chant, les discours se succédèrent, et MM. Mailly et Godbout surent charmer l'auditoire par la chaleur de leur parole. Au retour, la procession se rendit au presbytère, où la fanfare exécuta quelques morceaux bien choisis. M. le curé Proulx lui-même voulut bien adresser la parole et félicita l'Union St-Joseph du Canada sur le beau succès obtenu. Somme toute, la fête fut superbe, et l'on se dispersa en se promettant de travailler au succès de l'Union St-Joseph du Canada.

(COMMUNIQUÉ).



Conseil de Sayabec No 170.

pel des membres du nouveau conseil de St-Séverin, étaient présents avec leur fanfare, qui joua plusieurs marches pendant le défilé de la procession.

Plus de cent personnes formaient le cortège, et M. le Maire, le marquisier en charge, le président de l'Alliance Nationale, se sont fait un devoir d'assister à cette fête, en accompagnant M. Ch. Mailly, président du conseil de district de Québec, ainsi que M. Godbout, 1er vice-président du dit conseil de district.

Après la fanfare venait la bannière, escortée par quatre fillettes habillées en bleu,—spectacle très charmant et qui fut fort admiré de la foule.

On se rendit à l'église, où il y eut salut solennel. La musique ne faisait pas défaut, et l'organisateur J. B. Friset nous donna deux mor-

ST-AMBROISE, JEUNE LORETTE.

Dimanche, le 6 août 1911, à deux heures de l'après-midi, les membres de l'Union St-Joseph du Canada étaient réunis pour rencontrer M. Georges Racine, qui venait proposer aux membres de se former en Conseil, vu qu'ils étaient plus de cinquante membres. Séance tenante, les membres suivants furent unanimement élus officiers du futur Conseil :

Charles Pageau, président; L. N. Leclerc, M.D., 1er vice-président; Gaspard A. L. Lafrance, 2me vice-président; Ernest Duchesneau, secrétaire; Joseph Duchesneau, receveur; Alphonse Duchesneau, trésorier; Alphonse Gignac et Napoléon Villeneuve, visiteurs; Albert Villeneuve, commissaire-ord.; Joseph Bélanger,

Théophile Blanchette et Joseph Fournier, censeurs.

Après de bonnes paroles d'encouragement de la part de M. G. Racine, de M. Charles Pageau et du docteur L. N. Leclerc, M. A. L. Lafrance remercia l'aimable visiteur de sa bonne idée de former un Conseil à St-Ambroise de Lorette, et l'assemblée fut déclarée close, avec invitation de se réunir le dimanche suivant, pour l'installation des officiers, si la réponse revenait à temps d'Ottawa.

Dimanche, le 13 août 1911, à 2½ heures de l'après-midi, les membres réunis dans la salle publique, chez M. Charles Pageau, comprirent qu'il allait y avoir une séance importante en voyant les décorations de la salle; et de fait, sitôt l'arrivée du train, nous avons l'insigne honneur de voir arriver MM. Charles Mailly, président du Conseil de district de Québec, J. L. A. Godbout, 1er vice-président du district de Québec et Albert Boulet, secrétaire dudit Conseil de district.

Ces Messieurs avaient été invités par M. G. Racine, pour faire l'installation des nouveaux officiers et ils nous ont fait passer deux très agréables heures, nous donnant de bons conseils d'union fraternelle, de dévouement à la Société par le recrutement de nombreux membres.

Les Messieurs suivants, appelés à dire quelques mots, le firent avec beaucoup de tact. Ce furent le docteur L. N. Leclerc, M. Charles Pageau, président, M. Joseph Duchesneau; enfin M. Gaspard Lafrance attira l'attention sur le fait que M. Charles Mailly, parlant du dévouement de M. Albert Boulet pour la belle société l'Union St-Joseph du Canada, avait cru lui décerner le titre de père de la Société, mais que cela avait paru peu dans les goûts de ce Monsieur.

M. Lafrance proposa alors qu'à la place du titre de père, ce qui comporte toujours une lignée limitée, on lui donna le beau et noble titre de "Grand Père" de l'Union St-Joseph du Canada, ce qui lui permettrait de multiplier à l'infini la liste de ses enfants reconnaissants et dévoués.

Puis, la séance fut déclarée levée vers les 4½ heures p.m.

G. A. L. LAFRANCE.

Contrôleur de la cité de Québec.

ST-ELEUTHERE, KAM.

La puissante association catholique et canadienne-française de mutualité, que tout le Canada français connaît et apprécie aujourd'hui, sous ce beau nom, plein de promesses, de l'Union St-Joseph du Canada, vient de s'implanter forte-

ment dans notre région de Kamouraska, par l'inauguration d'un nouveau conseil local à St-Eleuthère.

Le conseil local n° 229 de l'Union St-Joseph du Canada était, en effet, installé chez nous, dimanche, le 10 septembre, dans l'après-midi, avec tout l'imposant cérémonial que comporte cette intéressante manifestation. MM. Georges Racine et J. C. Sirois, organisateurs, étaient arrivés dès la veille, pour présider à cette installation.

A 2 heures p.m., les membres du nouveau conseil, au nombre de 75, accompagnés de plusieurs de leurs amis, s'étaient rendus dans le soubassement de l'église de St-Eleuthère, qui, par l'aimable obligation du Rév. M. David Chénard, avait été mise à la disposition des membres pour cette cérémonie.

Après les formalités préliminaires eut lieu l'élection des officiers et l'inauguration du nouveau conseil.

Voici la liste des officiers élus :

Rév. David Chénard, chapelain ; Zéphirin Caron, président ; Joseph Lamontagne, 1er vice-président ; Adolphe Bouchard, 2me vice-président ; Honoré Beaugregard, secrétaire ; Ludger Canuel, trésorier ; Odilon Ouellette, receveur ; Arthur Lebel et Isidore Morin, visiteurs ; Emerille Albert, commissaire-ordonnateur ; Hormidas Chénard, Wilfrid Michaud et Joseph Nadeau, censeurs.

A la suite des élections, et après la prestation du serment d'office et la remise des insignes, M. Georges Racine, délégué par l'Exécutif pour procéder à cette érection, prit la parole. Dans une allocution remarquable de netteté et de précision, il fit rapidement l'historique de l'Union St-Joseph du Canada, mettant en relief son caractère franchement philanthropique, patriotique et surtout catholique, et d'un autre côté démontrant avec force les garanties absolument indiscutables qu'offre cette vaste organisation économique, avec ses 27,000 membres actifs et ses \$730,000 de capital accumulé comme institution d'assurance et de bienfaisance à la fois.

M. J. C. Sirois adressa ensuite la parole, et par un très joli discours, sut intéresser son auditoire. Il s'est dit heureux de voir s'implanter, dans la belle paroisse de St-Eleuthère, un conseil de l'Union St-Joseph du Canada, société appelée à jouer un grand rôle parmi nos Canadiens-français. Il souhaite ensuite succès et prospérité au nouveau conseil, promettant d'aider, dans la mesure de ses forces, à son développement.

M. Zéphirin Caron, dont l'initiative et le zèle infatigable venaient de recevoir leur récompense, remercia les membres de la bienveillance qu'ils lui avaient montrée en le nommant le premier président d'un si beau et si important conseil. Il réitéra l'assurance de son dévouement à la Société et pria ses confrères de l'aider à faire, du conseil de St-Eleuthère, un des plus beaux

de la Société. Il proposa, en terminant, un vote de remerciements à MM. Racine et Sirois, pour être venus faire l'installation de leur conseil, et leur avoir donné des renseignements qui seront profitables.

L'installation terminée, M. Georges Racine proposa un vote de remerciements au Rév. M. David Chénard, pour les services qu'il a rendus à la société et pour avoir mis la sacristie à la disposition des membres. Il remercia ensuite M. Zéphirin Caron, le nouveau président, pour avoir aidé aussi fortement à l'organisation du nouveau conseil.

Tous se séparèrent enchantés du succès remporté en cette circonstance.

(Communiqué)

WINNIPEG, MAN.

Un très grand nombre de personnes de langue française se réunissait dans la salle du Sacré-Coeur, mardi soir, le 19 septembre, pour assister à l'installation d'un conseil local de l'Union St-Joseph du Canada. M. Eugène Sauvé, organisateur de la Société pour tout l'Ouest canadien, fut l'officier-installateur et s'acquitta de sa tâche de manière à s'attirer les félicitations de tous les membres de Winnipeg.

On procéda d'abord à l'élection des officiers, qui donna le résultat suivant :

Président, J. H. N. Léveillé ; 1er vice-président, Georges Noël ; 2ème vice-président, Joseph Mousseau ; secrétaire, Georges Elé Bertrand ; trésorier, A. Delorme ; receveur, H. R. Beaudry ; censeurs, A. Gosselin, Hector Bergevin et Isidore Doiron ; visiteurs, Angelo Valentine et Emmanuel Lalande ; commissaire-ordonnateur, Alfred Léveillé ; médecin examinateur, Dr F. Lachance ; chapelain, Rév. F. Anzalone.

L'on fit alors l'installation des officiers, qui prirent immédiatement leurs fauteuils respectifs.

M. Sauvé adressa ensuite la parole et fut très applaudi. Il mit en relief les avantages qu'il y a, pour un compatriote, à s'enrôler dans nos sociétés nationales au lieu d'encourager les sociétés neutres, qui offrent un danger et pour la nationalité, et pour la religion. Il expliqua les devoirs de tous les officiers, devoirs dont la stricte application, dit-il, est nécessaire pour assurer le succès de la Société dans la métropole de l'Ouest.

Après avoir dit tout le bien que doit nécessairement produire le Centin Collégial, que l'orateur appela, — et avec raison, — une œuvre tout à fait philanthropique, et après avoir fait l'éloge bien mérité du président général, M. G. W. Séguin, le fondateur de ce mouvement de charité, M. Sauvé demanda au nouveau président, M. J. H. N.

Léveillé, de bien vouloir dire quelques mots.

M. Léveillé remercia les membres de l'avoir élu président de ce conseil et les assura de son dévouement pour le bien être de l'Union St-Joseph du Canada dans la ville de Winnipeg.

Le Rév. Père Portelance, O.M.I., curé de la paroisse du Sacré-Coeur, fut ensuite invité à adresser la parole. Le bon Père se leva au milieu des applaudissements, et se dit heureux de souhaiter la plus cordiale bienvenue à l'Union St-Joseph du Canada dans sa paroisse, parce que, dit-il, ces sociétés catholiques et nationales ne peuvent que faire un grand bien parmi nos populations, et elles méritent, certes, tout notre encouragement. Je connais, dit-il, l'Union St-Joseph du Canada, et je ne saurais trop encourager tous les jeunes gens et les pères de famille à s'enrôler dans une société comme celle-là. Le Rév. Père déclara ensuite qu'il serait heureux de voir ce conseil tenir ses réunions dans la salle du Sacré-Coeur, et qu'il sera toujours prêt à aider l'Union St-Joseph et par ses paroles, et par ses actes. Il dit que s'il a nommé son vicaire chapelain de ce conseil, c'est qu'il est lui-même déjà chapelain pour plusieurs sociétés, et qu'il sait que le Rév. Père Anzalone sera très dévoué pour la Société.

Le Rév. Père Portelance termina son brillant discours en félicitant M. Sauvé, et en remerciant l'Exécutif de l'Union St-Joseph du Canada d'avoir bien voulu penser à la paroisse du Sacré-Coeur de Winnipeg. Ce discours souleva les applaudissements de la foule.

M. le Dr Lachance, médecin-examinateur du conseil local, prononça aussi un joli discours, qui fut fort apprécié de tous. Il ne serait peut-être pas mal à propos de dire ici que le brave docteur est un bouillant patriote, et il le prouva en cette occasion en disant qu'il est du devoir de tout bon Canadien-français de s'enrôler dans nos sociétés nationales, ce qui nous rendra plus unis et plus forts. L'orateur fut, lui aussi, très applaudi, tout comme M. A. Delorme, jeune avocat de grand talent, qui, dans un bref discours, nous donna des conseils très pratiques. Nous avons été quelque peu négligents par le passé, dit-il, eh ! bien, il faut travailler plus fort à l'avenir, afin de rattraper le temps perdu.

Tous les autres officiers parlèrent aussi à tour de rôle, et aucun ne voulut manquer cette belle occasion de dire beaucoup de bien de l'Union St-Joseph du Canada.

M. Sauvé remercia alors l'assistance, et l'on décida que la prochaine réunion de ce conseil local, que portera le n° 194, aura lieu le premier dimanche d'octobre.

ST-NORBERT, MAN.

Dimanche après-midi, le 17 sept., avait lieu dans St-Norbert, Man., l'installation d'un conseil local de

l'Union St-Joseph du Canada. M. Eug. Sauvé, organisateur, fut l'officier-installateur et s'acquitta de sa tâche, on ne peut mieux. Tous les membres étaient présents ainsi qu'un grand nombre d'autres personnes désireuses de faire, plus tard, partie de la société. L'on remarqua aussi plusieurs membres de Winnipeg et de St-Boniface qui vinrent rehausser l'éclat de cette fête par leur présence.

M. Sauvé informa d'abord l'assistance qu'il était délégué par le bureau exécutif de la société pour faire l'installation d'un conseil local à St-Norbert, et que c'était avec un vif plaisir qu'il avait accepté l'honneur qui lui était fait.

L'officier-installateur procéda ensuite à l'installation des officiers suivants :

Président, D. L. S. Gendreau ; 1er vice-président, Victor Champagne ; 2ème vice-président, Alexandre Bohémier ; secrétaire-trésorier, H. D. De Moissac ; receveur, Joseph Pelland ; censeurs, Sylvio Laporte, L. Joseph Dufort et Agile Petit ; visiteurs, Louis Ferland et Auguste Ritchat ; commissaire-ordonnateur, Joseph Bohémier ; médecin-examinateur, Dr L. S. Gendreau ; chapelain, Rév. Gabriel Cloutier.

Après cette cérémonie M. Sauvé félicita les officiers élus et, dit-il, avec de tels hommes nous ne pouvons que prophétiser une ère de progrès pour l'Union St-Joseph dans votre jolie paroisse de St-Norbert. Dans une brillante adresse, il fit un exposé clair et précis de l'Union St-Joseph du Canada. Après avoir fait un bien immense dans les centres canadiens-français de l'Ontario, cette société, purement nationale, a voulu venir en aide aux populations catholiques de langue française dans l'ouest canadien. L'Union St-Joseph, dit l'orateur, a pour but : la défense du catholicisme, l'union des différents éléments de langue française et la protection des veuves et des orphelins sous le rapport financier. M. Sauvé fit remarquer tout l'avantage qu'il y a pour un Canadien-français de joindre une société nationale de préférence aux sociétés anglaises qui ne sont pas meilleures que l'Union St-Joseph. Dans bien des cas, dit-il, l'argent que nous versons dans ces sociétés anglaises prend la route des Etats Unis, et sert à la construction, là bas, des collèges qui ont, la plupart, pour but premier, la guerre à la langue française ; tandis que dans l'Union St-Joseph nous sommes certains que notre argent reste au pays et est employé pour des œuvres nationales et religieuses.

Le nouveau président, M. le Dr Gendreau, dit qu'il apprécie beaucoup l'Union St-Joseph à cause du but national qui anime cette société. Sous le rapport de l'assurance, continue le docteur, l'Union St-Joseph peut certainement rivaliser avec n'importe quelle société. En ma qualité de président de ce conseil local, dit-il, je ferai tout mon

possible pour le progrès de cette belle société.

Le Rév. M. Cloutier, curé de la paroisse, se dit très heureux de voir la fondation d'un conseil de l'Union St-Joseph dans St-Norbert parce que, dit-il, ces sociétés nationales et catholiques sont appelées à faire un grand bien pour la langue et pour le salut des âmes. Ayant été en différentes occasions exécuteur testamentaire pour des personnes sociétaires de différentes sociétés, et pour d'autres n'ayant aucune assurance sur la vie, il était, dit-il, en mesure d'apprécier toute l'importance qu'il y a pour un individu d'être assuré sur la vie par une société de secours mutuels telle que l'Union St Joseph du Canada.

Le bon curé termine ces quelques remarques en souhaitant longue vie à cette belle société.

M. De Moissac dit aussi beaucoup de bien de la société, et l'assemblée se termine en proposant un vote de remerciements à l'officier-installateur. M. Eug. Sauvé.

* * *

BERTHIER

Enfin la jolie ville de Berthier vient d'être dotée d'un conseil de l'Union St Joseph du Canada.

Dimanche, 24 septembre, M. E. A. B. Ladouceur, président du conseil de district de Montréal, accompagné de l'organisateur J. B. Friset, à la demande des membres du nouveau conseil, se sont rendus à Berthier pour l'installation des officiers du dit conseil. M. le curé a bien voulu nommer le Rév. J. A. H. Déry comme chapelain. A quatre heures de l'après-midi, l'on se rendit à la Salle du marché où eut lieu la cérémonie présidée par M. l'avocat Ladouceur qui fit les choses avec un tact remarquable et sut intéresser son auditoire au plus haut point; disons en passant que l'assistance, sans être très nombreuse, avait tout de même un cachet recherché.

Après l'installation officielle, le président élu prend place au fauteuil présidentiel accompagné des autres officiers, et M. Ladouceur prie le nouveau chapelain Rév. J. A. H. Déry, de bien vouloir faire quelques remarques, ce qu'il fit avec un charme qui lui valut de chaleureux applaudissements.

Vint ensuite le nouveau président élu, M. Pelletier, qui, dans ses remarques très spirituelles, nous fit passer d'agréables moments. Tour à tour MM. Hercule Olivier, inspecteur à la distillerie Madcher; J. G. Bellemare, gérant de la banque d'Hotelaga; le Dr Gadoury, receveur et médecin examinateur du conseil, tous trouvèrent de bons mots à l'adresse de l'Union St-Joseph du Canada, et pour donner l'exemple du recrutement, le nouveau chapelain se fit inscrire comme membre séance tenante.

Le conseil qui compte déjà plus

de 50 membres, sera, sous peu, porté à 100 membres, et gagnera la bannière offerte par M. E. A. B. Ladouceur, président du district de Montréal.

Bref, chacun retourna chez lui enchanté du succès remporté par le nouveau conseil, grâce à l'activité du président, M. Pelletier, et de l'agent, M. Hector Brucher, qui, tous deux, réalisent de zèle pour le progrès du conseil de Sainte-Geneviève de Berthierville.

* * *

M. J. M. LEMIEUX.

Depuis onze ans au service de l'Union St-Joseph du Canada en qualité d'organisateur, M. J. M. Lemieux vient de quitter notre Société, parce qu'il a trouvé une situation plus avantageuse.

C'est avec regret qu'il nous laisse, et c'est aussi avec peine que nous le voyons partir. Il s'était en quelque sorte identifié avec l'Union St-Joseph du Canada et il lui a fallu un effort pour quitter, en présence d'offres alléchantes faites ailleurs, la société mutuelle au progrès de laquelle il a si largement contribué. En M. J. M. Lemieux, nous reconnaissons un organisateur expérimenté, un travailleur infatigable, un mutualiste avisé, un compagnon jovial. Aussi a-t-il toujours réussi à se créer de nombreux amis dans les centres qu'il a visités et à faire un recrutement actif.

M. Lemieux, tout en nous quittant, reste avec nous de cœur. La cause de l'Union St-Joseph du Canada lui est trop chère pour qu'il s'en sépare complètement. Nos conseils locaux de la région d'Ottawa pourront toujours, comme par le passé, s'adresser à lui, lorsqu'ils auront besoin de ses lumières, voire même de son aide.

NOTES.

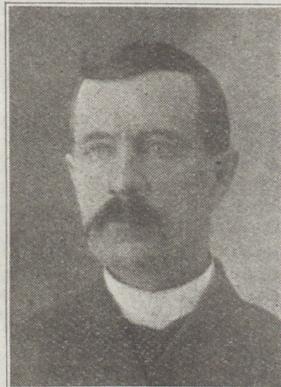
C'est avec infiniment de regret que nous avons appris la mort de Madame J. A. Quenneville, épouse de notre digne président du conseil local de Cryler. Elle est décédée le 10 août dernier. Elle était la sœur de M. Damase Racine, député à la Législature ontarienne. Nous prions M. Quenneville de croire à notre sympathie la plus vive, dans le deuil qui vient de le frapper.

* * *

Les membres de notre conseil local de Cache-Bay ont eu le doubleur de perdre un confrère estimé dans la personne de M. Alcide Bonnet, décédé subitement à la suite d'un accident, le 4 août dernier. Ses funérailles ont eu lieu dimanche, le 6 août, à 3 heures de l'après-midi, et les membres de l'Union St-Joseph du Canada y ont assisté nombreux. Le service a été chanté le lendemain par le Rév. M. Trainor.

Nos zélateurs

Ceux qui contribuent au progrès de l'Union St-Joseph du Canada.



M. THEO. LECLERC,
Lac St-Jean, Que.



M. FORTUNAT FOURNIER,
Trois-Rivières, Que.



Docteur T. BRAULT,
Bedford, Qué.



M. J. B. A. BOUCHARD, notaire,
Bedford, Qué.



M. EDOUARD PARÉ,
Bedford, Qué.



M. E. M. G. LAMOUREUX, avocat,
Bedford, Qué.

AVIS.

Les médecins ne doivent pas oublier qu'ils ne peuvent donner un certificat de maladie à un membre de l'Union St-Joseph du Canada, que lorsque ce membre a été sous leurs soins.

Les visiteurs de malades doivent visiter les malades et s'acquitter de ce devoir consciencieusement.

x

Les membres qui ne fournissent pas, à leur entrée dans la société ou par après, un examen médical de leur épouse (formule 103), perdent par le fait même tout droit aux bénéfices de décès d'épouse.

PREVOYANT GRATIS.

Il arrive parfois à certains sociétaires de refuser de recevoir "Le Prévoyant" parce qu'ils sont sous l'impression qu'ils doivent payer une piastre par année pour abonnement. Nous désirons leur rappeler que le "Prévoyant" est envoyé *gratuitement* à tous les membres de l'Union St-Joseph du Canada.

REMERCIEMENTS.

Séminaire des Trois-Rivières, 10 août. — Mon frère, l'abbé Arthur Gélinas, professeur, au séminaire des Trois-Rivières, lors de sa mort, le 18 juin 1911, avait une assurance de \$1,500 dans l'Union St-Joseph du Canada.

J'eus à régler la succession du défunt. En quelques jours, M. Fournier et M. le notaire Trudel avaient fait les démarches d'usage auprès de la société et l'argent réclamé m'était remis.

Merci à l'Union St-Joseph du Canada, merci à MM. Fournier et Trudel, les dignes représentants de la grande société canadienne aux Trois-Rivières.

JOS.-G. GÉLINAS, ptr.

Valleyfield, 31 juillet. — Je viens de recevoir, par l'entremise de M. Nestor Wallot, un chèque de \$450.00, pour le décès de Dame Alda Gauthier, mon épouse.

Je remercie infiniment le Bureau Exécutif de notre belle société pour le prompt paiement de ma réclamation.

JOS. GAUTHIER.

Ottawa, 13 sept. — J'accuse réception d'un chèque de \$75.00, en paiement de la réclamation pour le décès de mon épouse. Je désire offrir à la Société mes remerciements les plus sincères pour la promptitude avec laquelle elle a effectué ce paiement.

J. A. QUENNEVILLE.

Hull, 30 août. — Veuillez recevoir mes sincères remerciements pour les bénéfices en maladie que le conseil Notre-Dame de Hull n° 2 m'a payés lors de ma dernière maladie. Je vous prie de reproduire cette marque d'estime de ma part pour l'Union St-Joseph du Canada.

ERNEST ROY.

Rivière Trois-Pistoles, 10 août. — Je vous accuse réception du dernier montant de mes bénéfices d'assurance, reçu ces jours derniers, et en même temps vous remercie des bénéfices reçus au cours de cette année et de l'année dernière, ce que mes occupations m'avaient empêché de faire plus tôt.

Je vous demande aussi de vouloir bien insérer mes remerciements dans le "Prévoyant".

JOSEPH MICHAUD.

St-Casimir, 10 août. — Veuillez accepter nos sincères remerciements pour la promptitude que vous avez apportée pour les premiers versements de la police du regretté M. J. Eugène Douville, un des membres les plus zélés de la belle société catholique et canadienne-française, l'Union St-Joseph du Canada.

La famille de M. Douville.

Lac aux Sables, 20 août. — A l'assemblée régulière de ce conseil, tenue à la date mentionnée ci-haut, il a été proposé par M. Jean-Baptiste Bergeron, secondé par M. Eugène Devault, que des remerciements soient adressés à l'Exécutif de notre société pour la promptitude qu'il a apportée au règlement de la réclamation de M. Pierre Renaud, pour le décès de son fils Jean-Baptiste ; et que copie de la présente soit insérée dans le "Prévoyant".

J. A. LAVOIE, sec.

Villeroy, 19 août. — J'espère que vous voudrez bien être mon interprète auprès des officiers du bureau-chef de l'Union St-Joseph du Canada pour leur exprimer ma sincère gratitude. Le 24 juillet dernier, j'avais le malheur de perdre mon épouse bien-aimée. Le 30 du même mois, je vous fournissais les documents nécessaires pour être transmis à l'Union St-Joseph et le 18 août je recevais le montant qui m'était dû.

Notre Société a certainement droit à mes félicitations pour la manière prompte avec laquelle l'on m'a payé cette réclamation.

tion. Soyez assuré, cher Monsieur, que j'encouragerai toujours mes amis à joindre une société qui rencontre aussi bien ses obligations.

ALPH. CHARLAND.

Rockland, 10 août. — Que de reconnaissance je dois à notre digne société pour le prompt paiement de ma réclamation de décès d'épouse ! L'on peut réellement dire que l'Union St-Joseph est la mère de l'orphelin. Quiconque connaît les bienfaits de cette société ne peut qu'aspirer à en devenir membre. Je vais faire de mon mieux pour engager mes amis à appartenir à notre Société.

ALBERT MAISONNEUVE.

Hull, 10 août. — Je vous prie de recevoir mes sincères remerciements pour les 14 semaines de bénéfices en maladie, soit \$70, que j'ai reçues du conseil de Hull. Je vous prie de reproduire cette marque de reconnaissance dans le "Prévoyant", pour le plus grand bien de l'Union St-Joseph du Canada.

PASCAL PARADIS.

Montcerf, 15 août. — Je m'empresse de remercier l'Union St-Joseph du Canada pour la promptitude avec laquelle elle m'a fait parvenir mes bénéfices en maladie, au montant de \$14.29. Je vous prie de publier ma reconnaissance dans le "Prévoyant", afin d'encourager le public à appartenir à cette noble société catholique et canadienne-française.

LUMEN DUPONT.

Lac aux Sables, 22 août. — J'accuse réception, par l'entremise de M. J. A. Lavoie, secrétaire, d'un chèque de \$500.00, en règlement de ma réclamation pour le décès de mon fils Jean-Baptiste.

J'apprécie hautement votre promptitude ainsi que le dévouement que les officiers de notre conseil local ont apporté au règlement de cette affaire. Veuillez donc accepter mes plus sincères remerciements et mes vœux de prospérité pour notre noble société.

PIERRE RENAUD.

Athabaska Landing, Alta., 11 sept. — J'accuse réception d'un chèque au montant de \$29.29, pour mes bénéfices en maladie. Je vous remercie beaucoup pour la promptitude avec laquelle vous avez répondu à mon appel. J'ai été vraiment surpris de recevoir aussi vite les blancs et un chèque, qui sont arrivés bien à propos. Cela m'a confirmé davantage que l'Union St-Joseph du Canada est un bienfait pour les Canadiens-français de tout le Dominion.

JOS. DAIGNEAULT.

Joliette, 2 sept. — Veuillez recevoir mes plus sincères remerciements pour la promptitude avec laquelle vous m'avez fait parvenir votre chèque au montant de \$1,000, en règlement des bénéfices mortuaires de mon épouse, Joseph Marcil. Veuillez croire qu'en toutes circonstances, je me ferai l'écho des bienfaits de votre belle société catholique et canadienne-française.

Dame MARIE LAPIERRE.

CONDOLÉANCES.

Cache-Bay, 8 août. — A une réunion des membres du conseil local de Cache-Bay, tenue au lieu ordinaire des séances, la proposition suivante a été adoptée :

Les membres de ce conseil ont appris avec regret la mort d'un de leurs confrères, M. Alcide Brunet, membre de ce conseil depuis deux ans. En conséquence, il est proposé par M. Edouard Lamarre, secondé par M. Joseph Desbois, que ce conseil présente ses plus profondes sympathies à la famille de M. Brunet, et que copie de cette présente résolution soit transmise au "Prévoyant", ainsi qu'au "Journal Advertiser" pour publication.

CAMILLE PICHÉ, ALBERT MORIN,
président, secrétaire.

Shawinigan Falls, 28 août. — A une assemblée spéciale des membres de l'Union St-Joseph du Canada, conseil local de Shawinigan Falls n° 23, tenue le 22 août, il a été proposé par M. Jos. Guay, secondé par M. Louis Bélisle, que les membres de ce conseil ont appris avec regret la mort de leur confrère, M. Herménégilde Lagrange ; qu'ils désirent offrir leurs plus sincères condoléances à Madame Lagrange dans le malheur qui vient de la frapper.

Que copie de la présente résolution lui soit transmise, ainsi qu'au "Prévoyant" pour publication.

JULES DUMAINE, JOS. GUAY,
président, secrétaire.

Québec, 26 juillet. — Les membres du conseil de St-Roch n° 193 de l'Union St-Joseph du Canada ont appris avec douleur la mort prématurée de leur confrère Alf. Brousseau, et ils prient Mme Brousseau de vouloir bien agréer leurs sincères condoléances.

Le secrétaire-trésorier est autorisé à payer une messe privilégiée pour le repos de l'âme du défunt et est chargé de transmettre copie de la présente à Madame Brousseau, ainsi qu'au "Prévoyant" pour publication.

L. D. GRAVEL, sec.-trés.

Buckingham, 19 sept. — A une réunion de ce conseil tenue le 17 septembre, il a été proposé par M. F. X. Hamelin, secondé par M. Joseph Duval, et unanimement résolu : Qu'une résolution de condoléances soit votée et adressée à M. Baptiste Moderi, à l'occasion de la mort de son fils, Narcisse Moderi, un de nos dévoués confrères ; et que copie de la présente soit transmise au "Prévoyant" pour publication.

JOS. LATOUR, sec.

FUNÉRAILLES IMPOSANTES

Les funérailles de M. Bordeleau, de Prouxville, l'un des membres les plus dévoués de l'Union St-Joseph du Canada dans cette localité, ont eu lieu le mardi 19 septembre, au milieu d'un grand concours de citoyens.

Les membres de l'Union St-Joseph formaient un défilé imposant. Plus de vingt voitures étaient remplies des confrères du défunt.

Les porteurs étaient MM. Donat Rivard, Albini Vandal, Jacques St-Arnaud, Adélarde Veillet et Théophile Déry.

MM. Georges Trépanier et Egéssippe Bacon agissaient comme maîtres de cérémonies.

La partie musicale, sous la direction de l'organiste, Mme Ernest Veillet, fut des plus imposantes.

La famille offre ses remerciements aux membres de l'Union St-Joseph du Canada, pour les services rendus et la sympathie qu'ils lui ont témoignée au cours de cette triste épreuve.

[COMMUNIQUÉ]

AVIS.

Les percepteurs et receveurs sont priés d'indiquer, sur les formules relatives à la perception du Centin Collégial, le numéro de police du sociétaire qui verse son sou à la Caisse Collégiale.

AVIS

aux Percepteurs et Receveurs

Les receveurs et percepteurs sont priés de ne pas oublier qu'il y a pour eux une obligation stricte de donner à l'Exécutif et aux Conseils de District les renseignements qu'on leur demande. Pour la bonne administration de la Société, il faut que l'Exécutif et que les Conseils de District connaissent l'état des divers conseils et bureaux de la société.

Lorsque des blancs de rapport sont envoyés aux succursales, ces blancs doivent être remplis immédiatement et retournés à qui de droit.

LE CENTIN COLLEGIAL

Cette œuvre est née sous le patronage de l'Union St-Joseph du Canada. Il s'agit de faire verser à chacun des membres de la Société un centin par mois dans le but de constituer un fonds spécial, à même lequel on puisera les ressources nécessaires pour assurer une solide instruction à des orphelins de sociétaires défunts.

Les membres de l'Union St-Joseph du Canada sont libres de participer ou de ne pas participer à l'œuvre du Centin Collégial. A eux cependant de se souvenir qu'un sacrifice infiniment petit assurera la vitalité à une œuvre infiniment grande ! Et ils ne refuseront pas leur obole au Centin Collégial.

AVIS IMPORTANT

Correspondance—En correspondant avec l'Exécutif, il faut toujours donner son nom au complet, et le numéro de sa police. Il faut aussi se servir d'une feuille distincte pour chaque sujet traité, tout en les mettant dans la même enveloppe. Cela rend le travail plus facile au bureau chef.

L'Union St-Joseph du Canada.

L'Union St-Joseph du Canada est une association catholique canadienne-française de bienfaisance.

Elle repose sur des bases solides, tant au point de vue des principes d'affaires qu'à celui de la charité chrétienne.

Elle est administrée avec sagesse et économie.

Elle a des taux avantageux.

Elle est un moyen de ralliement pour les Canadiens-français.